

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 septembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 66

Votants : 72 (dont 6 procurations)

N°7

OBJET :

CUSSET

CITE SCOLAIRE
ALBERT LONDRES

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES ET
VICHY COMMUNAUTE

ACQUISITION ET
CESSION DE DROITS
IMMOBILIERS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 3 OCT. 2017

Publiée ou notifiée

le :

- 3 OCT. 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P. BLANC à M. AURAMBOUT - P. SEMET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - JJ. MARMOL à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L3112-1 et L3112-2,

.../...

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu les délibérations concordantes des Conseils Municipaux de Vichy et de Cusset en date du 4 décembre 2015 et du 16 décembre 2015, actant le transfert à la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, à titre gracieux, des droits détenus par l'ancien Syndicat Intercommunal du Centre d'Enseignement de Vichy-Cusset sur certaines parcelles de la cité scolaire Albert Londres à Cusset,

Vu la délibération n° 3 du Bureau Communautaire en date du 19 mai 2016 actant d'une part les délibérations de Vichy et de Cusset susmentionnées et acceptant d'autre part les droits détenus par le Syndicat Intercommunal du Centre d'Enseignement de Vichy-Cusset dissous par arrêté préfectoral du 27 mai 1997,

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n° 700/2017 en date du 14 mars 2017 « portant transfert de droits patrimoniaux de l'ancien Syndicat Intercommunal du Centre d'Enseignement de Vichy-Cusset au profit de la communauté d'agglomération Vichy Communauté »,

Vu les courriers du Président de la Région Auvergne en dates des 22 juillet 2013 et 3 août 2015 adressés au Président de Vichy Val d'Allier, afférents à la régularisation de la situation patrimoniale de la cité scolaire Albert Londres, la Région souhaitant disposer de la pleine propriété des biens détenus jusqu'alors en indivision,

Vu les courriers du Président de la communauté d'agglomération en dates des 3 juin 2016 et 27 février 2017 adressés au Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, afférents au souhait de la communauté d'agglomération de pouvoir acquérir à l'euro symbolique auprès de la Région le bâtiment T2 lui appartenant, situé le long de l'avenue de la Libération, pour y accueillir le nouveau conservatoire d'enseignement artistique d'agglomération,

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes en date du 29 juin 2017 actant :

- d'une part la cession à titre gratuit au profit de Vichy Communauté du bâtiment T2 situé sur la parcelle CH 161 et d'une emprise d'environ 5000 m² à détacher de la parcelle CH 172 détenue en indivision avec Vichy Communauté,
- d'autre part, l'acquisition à titre gratuit de Vichy Communauté, des bâtiments situés sur les parcelles CH 167, CH 168, CH 169, CH 170, CH 171 et des droits indivis de la parcelle CH 172 (hormis l'emprise de 5000m² susmentionnée),

et autorisant en conséquence le Président du Conseil Régional à signer tous les actes afférents à cet échange,

Vu les avis du service du Domaine en date du 3 mai 2017 et du 28 juillet 2017,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'acquérir gratuitement auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (voir plan annexé) :
 - la parcelle CH 161 (995m²) à Cusset, sur laquelle est édifié le bâtiment T2 de la cité scolaire Albert Londres,
 - les droits indivis que la Région possède sur une partie d'environ 5000m² de la parcelle CH 172 (15ha 95a 04ca au total),
- de céder gratuitement à la Région Auvergne Rhône-Alpes (voir plan annexé) :
 - les parcelles CH 167 (1276m²), CH 168 (4926m²), CH 169 (1631m²), CH 170 (1343m²) et CH 171 (3254m²), sur lesquelles sont édifiés les bâtiments,
 - les droits indivis que Vichy Communauté possède sur la parcelle CH 172, hormis ceux de l'emprise d'environ 5000m² mentionnée ci-dessus,
- de régler les frais lui incombant, inhérents à cette opération, ainsi que les frais de découpage afférents à l'emprise destinée à accueillir le futur conservatoire d'enseignement artistique d'agglomération.
- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous documents relatifs à cet échange.
- dit que les frais inhérents seront imputés au budget principal de Vichy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 septembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

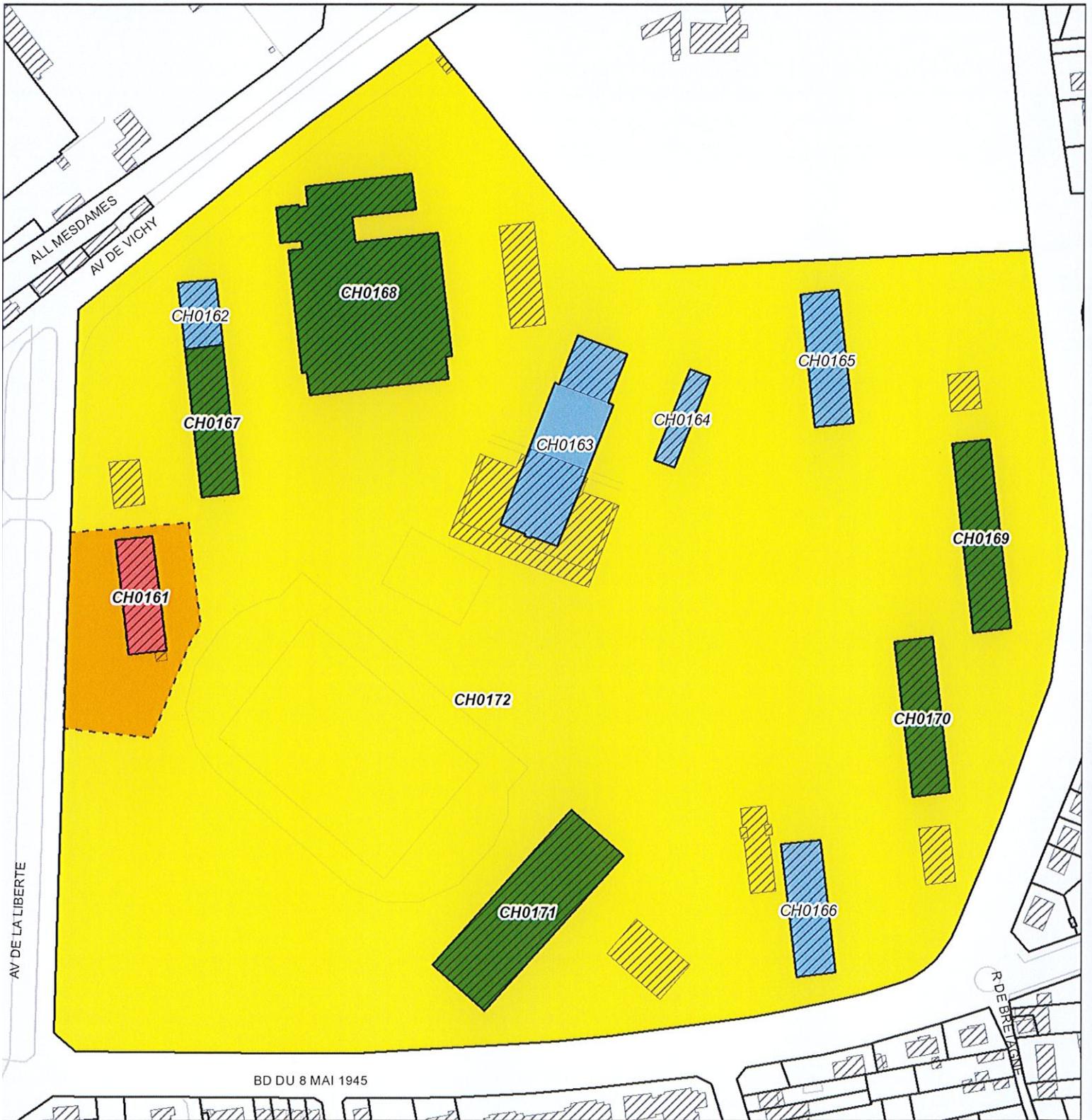
Le Président,

Claude MALHURET



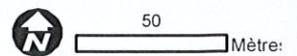
CUSSET - CITE SCOLAIRE ALBERT LONDRES

VICHYCOMMUNAUTÉ



Ref. ViC-2017-114-V1
Version: 08/09/2017

-  Cession de la Région au profit de Vichy Communauté
-  Cession des droits indivis de la Région au profit de Vichy Communauté (environ 5000m²)
-  Cession de Vichy Communauté au profit de la Région
-  Cession des droits indivis de Vichy Communauté au profit de la Région
-  Autres biens appartenant à la Région



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - CUSSET - CITE SCOLAIRE ALBERT LONDRES - REGION
AUVERGNE RHONE ALPES ET VICHY COMMUNAUTE - ACQUISITION ET
CESSION DE DROITS IMMOBILIERS

.....
Date de décision: 28/09/2017

Date de réception de l'accusé 03/10/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28SEP2017_7

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170928-28SEP2017_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (003-240300426-20170928-28SEP2017_7-DE-1-1_1.pdf)